

Chômeurs et précaires se mobilisent

Category: Travail, emploi, chômage

écrit par jmfouquer | 8 décembre 2024

Les organisations de chômeurs et précaires ont publié, le 4 décembre, un communiqué commun. Le nombre d'inscrits à France Travail repart à la hausse. Or, pour les chômeurs et les précaires, France Travail, c'est Pôle Emploi... en pire ! Un emploi, c'est un droit – Un revenu, c'est un dû !

Les chômeurs et les précaires se mobilisent

Par *René Seibel*. Le 5 décembre 2024.

Les organisations de chômeurs et précaires seront dans la rue, le jeudi 12 décembre à Paris avec la CGT et le 7 décembre à Bordeaux.

Les quatre associations de chômeurs – [AC !](#), [APEIS](#), [CGT chômeurs](#), [MNCP](#) – dans [un communiqué commun](#), considèrent que « malgré les magouilles de chiffres et en dépit des radiations et des conditions d'accès dégradées, **le nombre d'inscrits à France Travail repart à la hausse**. Nous, organisations de chômeurs et précaires, savons bien que celui du chômage et de la précarité n'a jamais cessé d'augmenter. Au vu des vagues de licenciements qui se succèdent et la politique de ce gouvernement, cela ne va clairement pas en s'arrangeant. »

La nouvelle convention d'assurance chômage – négociée par certains « partenaires sociaux » – prévoit 2,4 milliards d'économies par an sur le dos des privé·es d'emplois qui s'ajoutent à tous les reculs imposés depuis 2017. Elle prévoit entre autres :

- Le seuil d'accès aux droits abaissé de 6 à 5 mois pour les seuls primo-demandeurs et les saisonniers !

- La mensualisation sur 30 jours avec la perte d'une journée d'allocation sur les mois de 31 jours.
- L'âge limite de 55 ans ouvrant droit à une indemnisation plus longue est repoussée à 57 ans.
- La diminution des droits des salariés frontaliers.
- La diminution de la cotisation patronale qui passe de 4,05 % à 4 % du salaire brut.

Les organisations de chômeurs et précaires revendiquent :

- Un emploi stable, librement choisi et correctement rémunéré.
- Une réduction du temps de travail à 32h/semaine et la création d'emplois nécessaires pour un réel et efficace fonctionnement des services publics.
- L'indemnisation de 100% des personnes salariées privées d'emploi par l'assurance chômage avec un minimum de 41€/jour.
- L'arrêt des contrôles et des sanctions.
- L'annulation des dernières réformes de l'assurance chômage et le retour au paritarisme.
- La retraite à 60 ans.
- Une allocation exceptionnelle dite «Prime de Noël» de 500 € étendue à tous les chômeurs et chômeuses.

Un emploi, c'est un droit – Un revenu, c'est un dû !

Pour compléter, vous pouvez lire sur notre site :

- [Affaires courantes : sus aux précaires](#)
- [Laisser les précaires sur la touche...](#)